



Résolution de la CA FO ESR (SNPREES-FO et SupAutonome-FO) des 13 et 14 novembre 2018

La commission administrative du SNPREES-FO et le comité directeur de SupAutonome-FO, réunis en commission administrative commune FO ESR les 13 et 14 novembre, se tient dans un moment particulier à plusieurs titres.

La CA se tient alors que les événements récents qui ont touché notre confédération ont conduit les instances, tant le Bureau confédéral que la Commission exécutive, à prendre toutes leurs responsabilités pour préserver les principes fondamentaux de Force Ouvrière.

La CA se tient peu de temps après que le gouvernement a annoncé des attaques sans précédent contre la fonction publique et l'ensemble des régimes de retraite.

Concernant plus spécifiquement FO ESR, cette CA se tient en plein cœur des élections professionnelles du 6 décembre, enjeu majeur pour notre syndicat.

Enfin, la CA se tient alors que le processus de rapprochement entre le SNPREES-FO et SupAutonome-FO arrive à son terme, et que des décisions sont prises pour que le congrès de fusion de nos organisations ait lieu en mars 2019

GARANTIR LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE PAR LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

La CA fait sienne la délibération de la commission exécutive confédérale du 17 octobre qui réaffirme l'actualité des résolutions du congrès confédéral et décide la convocation d'un CCN extraordinaire les 21 et 22 novembre qui élira un secrétaire général, ce qui permet, comme le dit l'éditorial du bureau confédéral du 31 octobre, de « *préserver les principes fondamentaux de Force Ouvrière : la liberté, la liberté de pensée et de choix individuel, politique, philosophique et religieux de chaque militant.* ». Oui, « *la force de FO, sa richesse, ce sont les hommes et les femmes, à tous les niveaux, qui constituent notre organisation, la font vivre et l'incarnent au quotidien.* ».

La CA soutient sans réserve les initiatives de notre fédération afin de faire prévaloir le fonctionnement des instances de notre confédération, seules garantes de la démocratie syndicale.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Les raisons qui ont amené à la journée de mobilisation du 9 octobre sont toujours là. Comme le dit la résolution du CCN de septembre « *L'ensemble des droits fondamentaux, socles du modèle social, sont remis en cause ou menacés étant considérés comme des freins à la mise en place d'un grand marché concurrentiel. Après 26 milliards de cadeaux faits au patronat en un an, la théorie du ruissellement n'est de fait même pas un goutte à goutte tant les acquis sociaux et les droits collectifs sont attaqués jusqu'à l'os* ».

Depuis, le gouvernement a continué les annonces et décisions, d'abord sur les retraites et sur les indemnités chômage, le prélèvement à la source, les augmentations des prix, et le projet de budget 2019 d'austérité, en particulier pour les services publics.

Les annonces du premier ministre le 29 octobre reprennent l'essentiel des propositions du rapport CAP 22. Le projet de loi de réforme de l'État, annoncé pour le début 2019, doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de supprimer 50.000 postes de fonctionnaires d'Etat d'ici 2022.

Pour ce faire le gouvernement annonce :

- la contractualisation de la fonction publique
- la destruction du Code des pensions civiles et militaires.

Bref, il s'agit de pulvériser la fonction publique et le statut général de la Fonction publique.

Face à toutes ces attaques et en premier lieu celle qui se prépare avec le projet de retraite universelle par points (voir notamment les pages centrales du *Syndicaliste indépendant*, n° 207), l'enjeu principal est bien de préparer le rapport de force avec le mot d'ordre :

Résister, revendiquer, reconquérir.

Non au régime de retraite universelle par points ! Maintien de tous les régimes de retraite existants, maintien du code des pensions civiles et militaires (avec un calcul du montant de la retraite sur la base des six derniers mois) !

Dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le Comité National FO ESR des 5 et 6 juin 2018 avait caractérisé toutes les attaques que nous subissons dans notre secteur, en particulier la loi ORE, Parcoursup, la remise en cause des diplômes nationaux.

Depuis cette date, le gouvernement a une fois encore recouru au procédé antidémocratique de l'ordonnance avec le projet permettant le regroupement expérimental d'établissements, qui déroge à toutes les règles de la fonction publique au nom des politiques de site.

La CA demande l'abandon de ce projet d'ordonnance et l'arrêt de tous les processus en cours de fusion et de restructuration des établissements et refuse la transformation des organismes de recherche en agences de moyens pour les politiques de site (voir [la déclaration de FO au CNESER à ce sujet](#))

Avec la FNEC FP-FO, la CA demande l'abandon du projet de loi Ecole de la confiance qui vise à aller jusqu'au bout de la territorialisation de l'Éducation Nationale qui n'aura plus de nationale que le nom. La CA s'oppose en particulier à l'article de cette loi dont l'objet est de permettre aux présidents d'universités ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur de présider la formation restreinte aux enseignants-chercheurs dont le but est de procéder à l'examen des questions individuelles les concernant, ce qui serait une nouvelle atteinte au statut et à l'indépendance des enseignants-chercheurs et une nouvelle tentative d'affirmer un pouvoir hiérarchique sur ceux-ci.

La CA revendique également l'abandon du projet de réforme de la formation des enseignants, qui confirme la "masterisation", dont FO ESR demande toujours l'abrogation, et aurait pour conséquences d'utiliser les étudiants dès la licence en lieu et place d'enseignants statutaires, la déstructuration de la licence par l'aménagement de parcours spécifiques pour ces apprentis-enseignants ; la mise en cause du caractère disciplinaire des concours ; la diminution de la formation professionnelle initiale des futurs professeurs ; des mobilités forcées pour les enseignants de tout statut intervenant actuellement en ESPE.

La CA réaffirme les revendications de défense des statuts particuliers de toutes les catégories : défense des acquis des personnels ouvriers des CROUS menacés par une fonctionnarisation

destructrice des acquis antérieurs, combat contre le RIFSEEP pour les BIATSS et les ITA, défense des statuts attaqués par les mesures PPCR de toutes les catégories, combat contre toutes les « évaluations », « suivi de carrière », « entretien professionnel » ou « meilleure prise en compte de l'activité d'enseignement » !

Partout et pour toutes les catégories, la CA réaffirme la nécessité du combat pied à pied, à tous les niveaux, au niveau national par des prises de position, des motions communes, des initiatives, notamment d'actions intersyndicales comme celle que nous avons initiée contre le RIFSEEP, et au niveau local par des initiatives, courriers, délégations, rassemblements, auprès des directions d'établissements, pour défendre les droits statutaires et combattre les mesures d'austérité prises au nom de l'équilibre budgétaire.

Voter et faire voter FO

La CA enregistre la réussite de la première phase des élections professionnelles en particulier pour le dépôt des listes aux CT d'établissement. En effet avec 63 listes FO déposées aux CTE, cela fait deux listes de plus qu'en 2014 à périmètre équivalent, malgré de nouveaux obstacles dans la constitution des listes (notamment la « représentation équilibrée »). A ceci, il faut ajouter quatre établissements avec des listes où FO est partie prenante avec d'autres syndicats.

Il s'agit maintenant de réussir la seconde phase, le vote !

Les voix se gagnent une par une. La CA rappelle la méthode du cahier des votants : inscrire tous les potentiels votants FO dans un tableau et suivre toutes les étapes du vote pour s'assurer qu'ils votent effectivement.

La CA invite les syndicats départementaux à prendre toutes les dispositions pour organiser le vote FO. Tout le matériel (circulaires FO ESR, modèle de lettre, professions de foi, argumentaire pour convaincre de voter FO « JE VOTE FO ... et je sais pourquoi ! », cahier des votants, ...) est dans la rubrique Élections de l'espace Adhérents du site snpreesfo.fr

La CA rappelle que des dispositions différentes doivent être prises d'un côté concernant le vote électronique, pour lequel il est nécessaire qu'une équipe de militants concernés par ce vote se dédie à l'aide et au suivi du vote électronique des votants FO pendant la période du 29 novembre au 6 décembre, voir la note sur le vote électronique.

Et que d'autres dispositions doivent être prises pour assurer le vote à l'urne le 6 décembre pour les scrutins dans l'établissement, comme dans les jours qui restent s'assurer que les votants concernés ont bien fait leur demande de vote par correspondance. Il y aura une circulaire sur le jour J, le 6 décembre. D'ores et déjà il faut s'assurer qu'un certain nombre de camarades peuvent se libérer le 6, en n'hésitant pas à utiliser des crédits d'heures pour cela.

La CA invite les syndicats départementaux à désigner des délégués pour chaque bureau et section de vote le 6 décembre.

Dans l'enseignement supérieur, les établissements ne font pas parvenir les professions de foi. La CA rappelle l'importance des distributions papiers, d'autant plus que celles-ci ne sont réglementairement pas limitées comme l'est la diffusion par des moyens électroniques.

Concernant les organismes de recherche, le vote est par correspondance pour tous les scrutins (sauf à l'IRD qui a choisi le vote électronique pour le CTEP et les CAP). Le matériel de vote est expédié aux électeurs à compter du 13 novembre.

La CA invite tous les camarades des EPST et ceux en contacts avec des agents des établissements de recherche à leur demander s'ils ont bien reçu leur matériel de vote, sachant que la demande de réexpédition (en précisant l'adresse postale) peut être faite jusqu'au 25 novembre (elections@cnr.fr au CNRS). L'enveloppe avec le vote doit parvenir à l'établissement au plus tard le 6 décembre ; vu les délais d'acheminement, il faut expédier son enveloppe de vote dès réception du matériel.

Enfin toutes ces mesures d'organisation n'ont de sens que si nous savons pourquoi le vote FO est important, comme écrit dans notre argumentaire de vote : « *Après le 6 décembre, quelles seront les organisations syndicales habilitées à négocier avec le ministre de l'ESR ? Celles qui ajustent leur discours en fonction de la couleur politique du gouvernement ? Celles qui ont accompagné les réformes visant à détruire les statuts, ou qui font semblant de ne pas les voir ? Celles qui disent vouloir "revaloriser" les salaires en acceptant le protocole PPCR, le blocage des carrières et la rémunération au mérite ? Celles qui sont prêtes à négocier la fin du Code des Pensions, sous prétexte de faire des propositions ?*

Ou bien les syndicats Force Ouvrière, 1ère organisation syndicale dans la Fonction publique d'Etat, qui n'acceptent aucune dégradation et remise en cause de nos statuts et de nos conditions de travail ! FO défend les conditions de travail, le rôle des médecins de prévention et celui des CHSCT. »

Développer la syndicalisation, les implantations FO

Cette campagne doit permettre de développer la syndicalisation à Force Ouvrière, de développer nos implantations.

Elle doit être l'occasion d'établir ou compléter le cahier de revendications. Pour cela, il faut privilégier l'organisation de réunions d'informations syndicales, des tournées de services pour discuter avec nos collègues, où nous présentons les revendications, mais où nous sommes attentifs à en ajouter de nouvelles si nécessaire. La CA appelle tous les syndicats à prendre rendez-vous afin de rencontrer présidences et directions de composantes pour déposer les revendications et à faire le compte rendu des délégations.

Les accords de Bercy ont amené la loi de 2010 qui a bouleversé les règles sur la représentativité dans la fonction publique. La CA rappelle que si nous devons tenir compte des conséquences très importantes sur notre capacité à agir, à négocier, de cette loi et donc tout faire pour réussir ces élections, cela ne doit pas nous faire oublier qui nous sommes : la force du syndicat, c'est d'abord et avant tout les syndiqués.

En particulier, des non syndiqués se sont portés sur nos listes à ces élections. La CA invite les syndicats départementaux à proposer l'adhésion à FO à ces collègues, et même à ceux qui ont refusé mais qui partagent nos revendications.

Congrès de fusion en mars 2019

Depuis 2014, date à laquelle SupAutonome est entré à Force Ouvrière pour devenir SupAutonome-FO, le rapprochement de nos organisations dans le combat commun a avancé.

En 2016, une résolution, adoptée d'une part par le 12ème congrès du SNPRES-FO, d'autre part par les instances de SupAutonome-FO, a tracé les grandes étapes vers la fusion de nos organisations.

Cela a été confirmé par la conférence nationale du 6 février 2018 qui a décidé de l'intitulé FO ESR et du sigle FO ESR.

Il s'agit maintenant de concrétiser la déclaration de cette conférence pour la création d'un seul syndicat FO dans l'enseignement supérieur et la recherche début 2019.

En conséquence, la CA commune décide que le congrès de fusion du SNPRES-FO et de SupAutonome-FO aura lieu les 12 et 13 mars 2019 et que la future organisation prendra le nom de syndicat national Force Ouvrière de l'enseignement supérieur et de la recherche "**FO ESR**".

Construire le rapport de forces, en particulier face à la destruction des régimes de retraite

FO ESR fait sienne la déclaration de l'UIAFP FO en date du 30 octobre, selon laquelle « *le gouvernement a confirmé une attaque sans précédent contre le Statut général des fonctionnaires garant des valeurs républicaines et de la cohésion sociale.*

En voulant casser les fondements du statut, à savoir :

- *Le principe de carrière*
- *La séparation du grade et de l'emploi*
- *Le recrutement d'un fonctionnaire sur une mission pérenne*
- *Les organismes consultatifs*

pour y préférer :

- *La précarité par l'embauche de contractuels*
- *La rémunération au mérite*
- *La fin des garanties collectives [...] »*

Face à cette attaque, avec l'UIAFP-FO, nos revendications sont claires :

- Défense et amélioration du Statut général des fonctionnaires
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires, élément constitutif du Statut général
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 16 % (soit la perte de pouvoir d'achat depuis 2000) ;
- Développement des services publics de proximité ».

Nous prendrons part à toutes les initiatives permettant de préparer l'indispensable rapport de forces dans l'unité la plus large possible.

Adoptée à l'unanimité.